

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2020

PARER À LA CRISE ALIMENTAIRE ET AGRICOLE - (N° 3010)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 79

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE 3

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« En plus de la conférence annuelle mentionnée à l'alinéa précédent, une conférence exceptionnelle peut être convoquée par le ministre chargé de l'agriculture afin de répondre à une situation d'urgence. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'annualité de la conférence semble une bonne chose. Il est néanmoins nécessaire de prévoir la possibilité de conférences exceptionnelles pour répondre à des situations d'urgence.